



Décision de radiodiffusion CRTC 2014-217

Version PDF

Référence au processus : Demande de la Partie 1 affichée le 30 janvier 2014

Ottawa, le 7 mai 2014

Asian Television Network International Limited

L'ensemble du Canada

Demande 2014-0079-6

Retrait de Star India One Channel de la *Liste de services de programmation non canadiens approuvés pour distribution*

1. Le Conseil **approuve** la demande d'Asian Television Network International Limited (ATN), en tant que parrain canadien, en vue de retirer Star India One Channel (aussi connu sous le nom de Life OK) de la *Liste de services de programmation non canadiens approuvés pour distribution* (la liste). Le Conseil n'a reçu aucune intervention à l'égard de la présente demande.
2. Star India Private Limited, l'exploitant de Star India One Channel, a indiqué qu'il est en accord avec le retrait de ce service de la liste.
3. La liste révisée peut être consultée sur le site web du Conseil, www.crtc.gc.ca, en cliquant sur le lien « Télévision et radio » et en sélectionnant « Programmation ». Elle peut également être obtenue en version papier sur demande.

Secrétaire général